

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1 Boulevard Lakanal  
24000 PERIGUEUX

ARRETE

DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération Le GRAND PERIGUEUX

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Locales

Vu la décision 021-2017 instituant une régie d'avance au sein du service « ALSH » du Grand Périgueux.

Vu le décret n°62-1587 du 29 septembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

Vu le décret 097-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

ARR2020-011

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017 déléguant au Président certaines de ses attributions en application de article L 5211-10 et notamment la faculté de créer des régies communautaires;

**Vu** l'arrêté ARR067-2017 portant nomination de régisseur titulaire, mandataire suppléant et mandataires pour la régie d'avance des centres de loisirs

**Vu** l'avis conforme de Monsieur le Trésorier en date du ...03/02/2020.

**Considérant** le congé pour maternité de Mme FABRY régisseur titulaire

## ARRETE

**Article 1 :** A compter du 17 Février 2020 et jusqu'au retour de congés de Mme FABRY, Mme COLINET Magali est nommée régisseur intérimaire.

**Article 2 :** La régisseur intérimaire n'est pas astreinte à constituer de cautionnement.

**Article 3 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Trésorier
- La régisseur titulaire
- La régisseur intérimaire

Fait à Périgueux, le

17 FEV. 2020

Le Président  
Jacques AUZOU

